



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 septembre 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-septième session

Point 114 de l'ordre du jour provisoire\*

**Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003**

## **Mesures proposées pour accroître la rentabilité des activités commerciales de l'Organisation des Nations Unies**

### **Rapport du Secrétaire général\*\***

#### *Résumé*

Le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport unique sur les mesures proposées pour accroître la rentabilité des activités commerciales de l'Organisation des Nations Unies. Dans le présent rapport, il est donné un aperçu des diverses initiatives et études dans ce domaine mais il est proposé de reporter à la cinquante-huitième session le rapport sur la rentabilité. Il est également donné un aperçu général de la proposition visant à recenser les activités commerciales productrices de recettes axées sur la diffusion des informations et à les regrouper dans une seule unité administrative spécialisée dans la communication avec le public. Il est signalé par ailleurs que le Secrétaire général a l'intention de réactiver le Conseil exécutif pour les services destinés au public.

---

\* A/57/150.

\*\* L'établissement du présent rapport a été retardé pour permettre la tenue de consultations interdépartementales.



1. Par sa résolution 56/238, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, un rapport unique regroupant les recommandations relatives aux mesures proposées pour accroître la rentabilité des activités commerciales de l'Organisation des Nations Unies.

2. Dans son rapport initial à ce sujet (A/55/546), le Secrétaire général a précisé qu'à l'heure actuelle les activités commerciales de l'ONU relevaient à la fois du Département de l'information – visites guidées, programme de publications destinées à la vente et librairie des Nations Unies – et du Bureau des services centraux d'appui – kiosque à journaux, services de restauration, boutique-cadeaux et Administration postale de l'Organisation des Nations Unies (APNU). C'est pourquoi, actuellement, tout rapport sur les activités commerciales doit faire état des dispositions prises à la fois par le Département de l'information et par le Bureau des services centraux d'appui.

3. Après avoir adopté la résolution 56/238, l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/253 dans laquelle elle a demandé que l'on procède à une étude d'ensemble du Département de l'information et à l'établissement d'un rapport sur les publications. Un projet actualisé du programme d'accueil des visiteurs à l'Organisation des Nations Unies sera par ailleurs présenté à l'Assemblée dans le contexte du rapport sur l'évolution du plan d'équipement.

4. Outre ce qui précède, le Corps commun d'inspection a entrepris un examen d'ensemble des activités commerciales. Ce rapport, de concert avec la réponse du Secrétaire général, sera présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session.

5. Par ailleurs, à l'issue de son examen du rapport du Secrétaire général évoqué ci-dessus, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ayant appelé l'attention sur la baisse des recettes tirées de la vente de timbres-poste et sur les risques d'un déficit potentiel – qui s'est en fait matérialisé à la fin de l'exercice 2000-2001 – a prié le Secrétaire général de repenser entièrement les modalités de gestion de l'Administration postale et d'examiner les possibilités de sous-traitance des opérations auprès d'une entreprise spécialisée dans la production et la commercialisation de matériel philatélique.

6. C'est pourquoi l'Administration postale procède à l'introduction de divers produits particulièrement

lucratifs pour les administrations postales nationales, tout en s'attachant toujours à son objectif premier qui est de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Il est notamment prévu de publier le 24 octobre 2002 une série de timbres-poste sur le thème de la sensibilisation au sida. Une partie des recettes tirées de la vente de ces timbres-poste sera allouée au Fonds du Secrétaire général pour le sida. L'APNU a par ailleurs passé des accords de coopération avec des administrations postales nationales pour la vente de timbres-poste de l'ONU.

7. En outre, l'Administration postale fait actuellement l'objet d'un examen en deux volets pour déterminer, d'une part, ainsi que l'a suggéré le Comité consultatif, les possibilités de sous-traitance de ses opérations en fonction du marché philatélique extérieur et, d'autre part, sa viabilité en tant qu'entreprise à long terme.

8. Tous les rapports, examens et initiatives dont il est question ci-dessus influenceront à la fois directement et indirectement sur la question des activités commerciales de l'Organisation. En fait, il existe une telle interdépendance tant au sein d'un même département qu'entre différents départements que les recommandations d'ensemble que l'Assemblée générale a demandées dans sa résolution 56/238 ne peuvent pas être arrêtées définitivement sans tenir compte des divers rapports et examens ainsi que de la position de l'Assemblée à leur sujet.

9. À la lumière de ce qui précède, le Secrétaire général souhaiterait présenter ses recommandations d'ensemble à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, à l'occasion de l'examen du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

10. À ce stade, et à l'issue des entretiens entre le Département de l'information et le Bureau des services centraux d'appui, il conviendrait de considérer les activités commerciales de l'Organisation comme des activités productrices de recettes par opposition à des activités commerciales purement lucratives et garder à l'esprit leur répartition naturelle dans deux catégories distinctes. Il y a, d'une part, les activités essentiellement accessoires et liées à la prestation de services aux membres des délégations et aux membres du personnel et, d'autre part, celles visant au premier chef à diffuser des informations ou à promouvoir l'Organisation. Ce sont les activités de ce dernier

groupe, soit celles visant à sensibiliser le public qui, de par leur nature propre, pourraient bénéficier dans les faits d'une gestion administrative séparée. À cet égard, le Secrétaire général aurait l'intention de proposer la création d'un service qui relèverait du Département de l'information et aurait pour fonction de mieux sensibiliser le public par le biais de diverses activités productrices de recettes.

11. Ce service, qui regrouperait toutes les activités de sensibilisation du public productrices de recettes, permettrait spécifiquement :

a) De coordonner toutes les activités du Siège axées sur les visiteurs et, par là-même, d'offrir une base solide à la mise en oeuvre du projet relatif au programme d'accueil;

b) D'élargir la portée du programme de publications dont la qualité devrait s'améliorer grâce à une meilleure gestion administrative reposant sur le réinvestissement des recettes et l'amélioration de la commercialisation;

c) De mieux rentabiliser les activités de sensibilisation du public productrices de recettes dans les bureaux régionaux.

12. Le Secrétaire général aurait l'intention de développer cette proposition dans le contexte de ses recommandations d'ensemble dont il est question ci-dessus. Il se propose en outre de réactiver le Conseil exécutif pour les services destinés au public afin que d'autres initiatives importantes, en particulier celles relatives au renforcement du programme d'accueil des visiteurs à l'Organisation des Nations Unies, traduisent pleinement la synergie résultant du regroupement des activités de sensibilisation du public.

## **Recommandation**

**13. Le Secrétaire général propose de présenter ses recommandations d'ensemble à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, à l'occasion de l'examen du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.**